

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 22 mai 2013 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water, Danville, à laquelle assistent les conseillers :

Siège numéro 1:	Francine Labelle Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Sous la présidence de M. Jacques Hémond, maire.

Directrice-générale/secrétaire-trésorière greffière : Mme Caroline Lalonde

Directrice-générale adjointe/secrétaire-trésorière et greffière adjointe : Mme Julie Thiboutot

Directeur des travaux publics : M. Mathieu Charland

Responsable de l'urbanisme : M. Oumar Dia

Directeur du service des incendies : M. Alain Roy

Il n'y a pas de citoyen qui assiste à la séance.

**VILLE DE DANVILLE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2013**

**ORDRE D U JOUR**

**Prière d'ouverture**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Procès-verbal - Adoption séance ordinaire du 06 mai 2013**

**3. Hygiène du milieu**

- 3.1. Offre de service professionnel de Aquadata – Inspection et analyse des bornes d'incendie et des vannes et élaboration et exécution d'un programme de rinçage unidirectionnel
- 3.2. Offre de service Hydro Spec
- 3.3. Projet de connaissance des eaux souterraines de la zone Nicolet et de partie basse de la zone Saint-François (COPERNIC)
- 3.4. Résultats de l'ouverture des soumissions – Prolongement des services municipaux, route 116
  - 3.4.1. Dépôt du certificat pour le prolongement de la 116
- 3.5. Offre de services de EXP

- 3.5.1. Mémo mandat d'assistance technique
- 3.5.2. Surveillance des travaux et de bureau
- 3.6. Développement durable – adoption de la lettre
- 3.7. Godet pour la rétrocaveuse Caterpillar 420 E

#### **4. Aménagement/urbanisme/développement**

- 4.1. Reformulation de la Résolution 173-2013, tel que suggéré par M. Yves Gaillardetz
- 4.2. Recommandation CPTAQ : Dossier Lodge
- 4.3. Demande de madame Ghislaine Dubuc – Réfection de la toiture de l'immeuble sis au 400, rue Daniel-Johnson à Danville

#### **5. Administration**

- 5.1. Offre de service d'Entretien Claudette Maheux pour l'entretien des 3 nouveaux bureaux
- 5.2. Offre de service pour l'entretien du parc au domaine Plein Air
- 5.3. Signatures des chèques et documents
- 5.4. Achat de 3 caissons mobiles pour les 3 nouveaux bureaux

#### **6. Gestion de personnel**

- 6.1. Politique d'embauche
- 6.2. Chargé de projet

#### **7. Demande d'aide financière**

- 7.1. Invitation au Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec et Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
- 7.2. Demande pour la tenue de la Fête nationale des Québécois qui se tiendra le 23 juin 2013
- 7.3. Corporation de l'Étang Burbank – La Fête des Oiseaux migrateurs de Danville
- 7.4. Souper chambre de commerce du 19 juin 2013 (discussion dépense 50 millions)

#### **8. Service de protection contre les incendies de Danville**

- 8.1. Offre de service de M. Jean-Pierre Perreault
- 8.2. Demande pour l'installation d'un air climatisé pour le bureau de la caserne
- 8.3. Entente incendie Saint-Félix, Kingsey, Danville, Tingwick

#### **9. Loisirs et culture**

- 9.1. Demande d'utilisation du parc par le marché public Mante du Carré
- 9.2. Tarification pour les tarifs de l'OTJ, à revoir

#### **10. Varia**

- 10.1. Charte des distances pour déplacements des employés

- 10.2. Éric Dupuis - Panier et lettre de félicitation pour son nouveau commerce
- 10.3. Suivi concernant la lettre à envoyer au MTQ concernant les travaux sur le pont Craig
- 10.4. Suivi Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.
- 10.5. Période de questions du public

## **11. Levée de la séance, 22H40.**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**222-2013** – Il est proposé par M. Bernard Laroche, secondé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **PROCÈS-VERBAL – ADOPTION SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

**223-2013** – Il est proposé par Monsieur Bernard Laroche, appuyé par Madame Francine Labelle Girard, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soit adopté.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **224-2013** – **Inspection et analyse des bornes d'incendie et des vannes et élaboration et exécution d'un programme de rinçage unidirectionnel**

Il est proposé par Monsieur Bernard Laroche, appuyé par Monsieur Jean-Guy Dionne et résolu unanimement de confier à Hydro-Spec le nettoyage du réseau d'aqueduc de la ville de Danville.

#### **225-2013** – **Projet de connaissance des eaux souterraines de la zone Nicolet et de partie basse de la zone Saint-François (COPERNIC)**

Il est proposé par Madame Francine Labelle Girard, appuyé par Monsieur Jean-Guy Dionne et résolu unanimement d'autoriser monsieur Mathieu Charland, Directeur des travaux publiques, afin qu'il communique avec l'organisme COPERNIC afin d'obtenir plus d'information relativement l'étude qu'ils veulent réaliser sur le territoire de la ville de Danville et de collaborer avec eux relativement à cette dernière.

#### **226-2013** – **Résultats de l'ouverture des soumissions – Prolongement des services municipaux, route 116**

Il est proposé par Monsieur Bernard Laroche, appuyé par Monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité que suite à l'appel d'offre effectué pour le prolongement des services municipaux de la route #116, le contrat soit confié au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Excavations Tourigny Inc., pour un montant de 264 987,24\$.

#### **227-2013** – **Offre de service de EXP – Surveillance des travaux de chantier de la route 116**

Il est proposé par Monsieur Bernard Laroche, secondé par Monsieur Germain Ducharme et résolu majoritairement, sur demande du vote par Monsieur Michel

Plourde, d'accepter l'offre de service d'EXP relativement aux honoraires de surveillance des travaux pour le prolongement de la route # 116, DANV 210356 suivant les modalités énoncées dans un courriel de Monsieur Jean Côté du 10 mai 201, lequel est reproduit ci-après :

« Nous vous proposons d'effectuer la surveillance des travaux sur la base des conditions suivantes :

1 – 1 seule réunion de chantier (1310\$) ;

2 – 20 jours de surveillance sur le site des travaux. En cas d'un dépassement anticipé en cours de réalisation, nous restreindrons la résidence de chantier pour les actes de l'entrepreneur ne pouvant avoir un impact significatif sur la qualité des travaux (eg. Travaux de finition pouvant être inspectés plus tard, etc.) (18 835\$) ;

3 – Une seule demande de paiement à la fin des travaux (805\$) ;

4 – Une seule inspection d'acceptation provisoire des ouvrages (860\$) ;

5 – Une seule inspection d'acceptation définitive des travaux (880\$) ;

Nous évaluons les honoraires pour ce faire à 32 810\$, taxes applicables en sus. »

Les coûts ci-dessus incluts :

6 – La rédaction du procès-verbal de la réunion de chantier (incluse en 1) ;

7 – Le traitement des dessins d'atelier (720\$) ;

8 – La confection des plans tels que construits (795\$) ;

9 - La surveillance bureau incluant la gestion du projet (6 110\$) ;

10 – Les frais de transport et de restaurant pour le technicien résident et l'ingénieur-gestionnaire de projet (1 615\$) ;

11 – Les frais associés à la reprographie des documents sous version papier et électroniques (880\$).

Il faut également souligner que le coût des honoraires tient compte qu'il y aura implication de représentants du MTQ tout au long du déroulement des travaux. L'expérience nous dicte que nous devons alors prévoir quelques heures supplémentaires et déplacements afin de rencontrer leurs demandes particulières dans le but de pouvoir émettre une acceptation provisoire des ouvrages dans les meilleurs délais. La route #116 commande une signalisation exemplaire en tout temps et les travaux de pose de conduites « frôleront » de très près l'emprise de ladite route. »

Vote : 5 pour, 1 contre : M. Michel Plourde.

**Offre de service de EXP – Mandat d’honoraire de 5000\$ pour divers dossiers à venir**

Il a été convenu que Mathieu Charland devait communiquer avec EXP afin d’obtenir plus d’information quant aux modalités de l’offre de service de EXP. Ce point est reporté à la séance du 4 juin pour décision.

**228-2013 – Développement durable – adoption de la lettre**

Il est proposé par Monsieur Germain Ducharme, secondé par Madame Lisette Fréchette et adopté à l’unanimité de retirer le point « corrections suggérées » à la lettre soumise par Monsieur Michel Plourde et de procéder à la transmission de la lettre ainsi modifiée à Monsieur Michel Grondin au bureau du MDDEFP, ainsi qu’à sa directrice régionale, Madame Lise Vaillancourt.

**229-2013 – Godet pour rétrocaveuse Caterpillar 420 E**

Il est proposé par Monsieur Bernard Laroche, secondé par Monsieur Germain Ducharme et adopté à l’unanimité d’accepter la soumission effectuée par Groupe R.Y. Beaudoin et d’autoriser Monsieur Mathieu Charland à procéder à l’achat d’une rétrocaveuse Caterpillar 420 E, d’un système d’attache-rapide mécanique 75 et d’un système de godet à fossé 75 incluant une attache-femelle, le tout pour un prix de 4 690,75\$.

**Ajout : point 3.8 concernant les règlements d’emprunt 103-2011 et 105-2011 et appel d’offre pour emprunt de 477 600\$.**

**230-2013 – Adoption de règlement d’emprunt**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la ville de Danville souhaite emprunter par billet un montant total de 477 600\$ :

<b>REGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
103-2011	242,000.00\$
105-2011	235,600.00\$

ATTENDU QU’à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d’emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par Madame Francine Labelle Girard et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit ;

QU’un emprunt par billet au montant de 477 600,00\$ prévu aux règlements d’emprunt numéro 103-2011 et 105-2011 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 29 mai 2013 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	42 200 \$
2015	43 300 \$
2016	44 400 \$
2017	45 800 \$
2018	46 900 \$ (à payer en 2018)
2018	255 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la ville de Danville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 mai 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 103-2011 et 105-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **231-2013 – Appel d'offre pour emprunt – Règlement 103-2011 et 105-2011**

Que la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. Pour son emprunt du 29 mai 2013 au montant de 477 600,00\$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 103-2011 et 105-2011, au prix de 98,652, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

42 200 \$	1,7000 %	29 mai 2014
43 300 \$	1,8500 %	29 mai 2015
44 400 \$	2,0000 %	29 mai 2016
45 800 \$	2,2500 %	29 mai 2017
301 900 \$	2,4000 %	29 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**Note : Départ de monsieur Mathieu Charland.**

#### **AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

#### **232-2013 – Reformulation de la résolution 173-2013**

Il est proposé par Monsieur Michel Plourde, appuyé par Monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que les modifications proposées quant à la rédaction de la résolution 173-2013 soit effectuées tel qu'il suit :

QUE le libellé initial de la résolution 173-2013 soit remplacé par le libellé suivant, le tout pour que la résolution se lise dorénavant comme suit :

« Considérant que la responsabilité des municipalités par rapport à l'eau se limite actuellement aux abords des plans d'eau (lacs et rivières) à la protection, au traitement et à la distribution d'eau potable;

Considérant, que l'eau est une juridiction partagée entre les municipalités, aux MRC et le gouvernement du Québec;

Considérant l'annonce récente du gouvernement du Québec d'adopter une loi visant à protéger l'eau comme ressource naturelle ;

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités (FQM), dont la municipalité est membre, conseille aux municipalités d'attendre l'élaboration d'une loi-cadre ayant pour but de baliser le droit des municipalités à légiférer en matière de protection de l'eau ;

Considérant que des citoyens assistent à des assemblés du conseil municipal de façon régulière afin de faire part de leurs préoccupations et de leurs craintes, dace à l'exploitation des richesses naturelles ;

Considérant que la source de distribution d'eau de la municipalité est alimentée par un cours d'eau, et que de ce fait, toute contamination supplémentaire peut nuire à la santé des citoyens et générer des coûts supplémentaires de traitement et de filtration de l'eau ;

Considérant que les nappes phréatiques peuvent être sujettes à la contamination, et que ceci peut entraîner des risques pour la santé des citoyens et une augmentation de coûts de traitement de l'eau pour les citoyens qui ne sont pas desservi par le réseau d'aqueduc de la ville ;

Considérant que ni la FQM, ni le gouvernement du Québec n'ont à ce jour produit d'informations satisfaisantes concernant le pouvoir de légiférer de la municipalité dans le domaine de la protection des ressources naturelles ;

Considérant l'urgence d'agir et le manque d'informations claires sur les capacités pour la ville de régir la protection de la ressource eau ;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement :

Que la municipalité donne le mandat à ses conseillers légaux de vérifier la teneur et la portée des règlements sur la gestion des ressources adoptés à ce jour par quelques municipalités du Québec et d'autre part de conseiller formellement la municipalité sur l'adoption d'un éventuel règlement à ce sujet ;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux instances concernées que sont : les ministères impliqués dans la gestion des ressources, la députation régionale, la FQM, la MRC des Sources et le comité FRACTURE. »

### **233-2013 – Recommandation CPTAQ : Dossier Lodge**

**Considérant** que la demande de monsieur Harry Lodge est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

**Considérant** qu'il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur ;

**Considérant** que cette demande, tout au plus, ne saurait que favoriser une mise en valeur du potentiel agricole du terrain visé et du secteur concerné;

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par madame Francine Labelle Girard et adopté à l'unanimité que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande de monsieur Harry Lodge.

**234-2013 – Demande de madame Ghislaine Dubuc – Réfection de la toiture de l'immeuble sis au 400, rue Daniel-Johnson à Danville**

**Considérant** que la demande de madame Ghislaine Dubuc n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

**Considérant** qu'après soumission de la demande de madame Dubuc au comité consultatif d'urbanisme de la Ville tenu le 17 mai 2013, ce dernier en est venu à la conclusion qu'en vertu de l'article 4.2.2 du Règlement de construction numéro 353 énumérant la liste des produits spécifiquement interdits, la demande de madame Dubuc ne respecte pas la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par madame Francine Labelle Girard et adopté à l'unanimité de faire droit aux recommandations du CCU et que la demande de madame Ghislaine Dubuc relativement à l'utilisation de tôle galvanisée non traitée pour procéder à la réfection du toit de l'immeuble sis au 400 rue Daniel Johnson soit rejetée, considérant le non-respect de la réglementation en vigueur.

**NOTE : On saute au point 8 afin de libérer monsieur Alain Roy (20h55).**

**SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE DANVILLE**

**Offre de service de monsieur Jean-Pierre Perrault;**

Attendu que le 6 mai 2013, il a été proposé par monsieur Bernard Laroche, appuyé par monsieur Germain Ducharme et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de monsieur Jean-Pierre Perreault à la condition que monsieur Perreault transmette de nouveau son offre de service sur papier avec plus de détails, de précisions et de clarté.

Considérant qu'une nouvelle offre de service a été déposée au Conseil à la satisfaction de tous, la résolution 212-2013 adoptée le 6 mai 2013 est maintenant en vigueur.

**Demande pour l'installation d'un air climatisé pour le bureau de la caserne**

Monsieur Alain Roy, directeur du service des incendies, doit obtenir deux soumissions afin que le Conseil autorise subséquemment la demande pour l'installation d'un air climatisé. Monsieur Alain Roy est mandaté afin de d'aller chercher deux soumissions concernant la climatisation de la caserne de la ville de Danville. Point reporté au 4 juin 2013

**Entente incendie Saint-Félix, Kingsey, Danville, Tingwick**



Objectif d'uniformisation du service. Soumis au Conseil pour étude et suivi à effectuer lors de la prochaine assemblée le 4 juin 2013.

**Note : retour au point 5 de l'ordre du jour et départ de monsieur Alain Roy**

### **ADMINISTRATION**

#### **235-2013 – Offre de service d'Entretien Claudette Maheux pour l'entretien des trois nouveaux bureaux à l'Hôtel de ville**

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par madame Lisette Fréchette et adopté à l'unanimité de refuser la demande d'augmentation de tarif de 60\$ par semaine effectué par Entretien Claudette Maheux relativement à l'entretien des trois nouveaux bureaux de l'Hôtel de Ville, mais de plutôt offrir une augmentation de 20\$ par semaine pour l'entretien de ces nouveaux locaux. Il est également résolu d'envoyer un avis de non renouvellement 60 jours avant le 3 janvier 2014 afin d'aller en appel d'offre relativement au contrat d'entretien ménager des immeubles de la Ville.

#### **236-2013 – Offre de service de monsieur Étienne Beudet pour l'entretien du parc du domaine plein-air**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Michel Plourde et adopté à l'unanimité de renouveler le contrat de monsieur Étienne Beudet relativement à l'entretien du parc du domaine Plein Air, le tout pour un tarif de 90\$ par tonte, à raison d'une tonte aux dix jours.

#### **237-2013 – Signature des chèques et documents de la Ville**

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par madame Lisette Fréchette et adopté à l'unanimité :

QUE M. Jacques Hémond, maire et Madame Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la Ville de Danville, faisant foi des redevances municipales (LCV art. 100.1) ;

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la Ville de Danville ;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que M. Germain Ducharme, conseiller, et Madame Caroline Lalonde, directrice-générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la Ville de Danville (LCV art. 57, 100.1) ;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice-générale et secrétaire-trésorière ou de vacance dans la charge de la directrice-générale et secrétaire-trésorière, que Madame Julie Thiboutot, directrice-générale-adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe, est autorisée à signer conjointement avec M. Jacques Hémond, maire, et/ou M. Germain Ducharme, conseiller, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la Ville de Danville (LVC art. 100.1) ;

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 22 mai 2013, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

### **238-2013 – Achat de trois caissons mobile pour les trois nouveaux bureaux de l'Hôtel de ville**

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par monsieur Germain Ducharme et adopté à l'unanimité de procéder à l'achat de trois caissons mobile UUF noirs modèle artoplex TC-MPUUF1520-N/N pour combler le manque de tiroirs dans les trois nouveaux bureaux aménagés à l'Hôtel de ville, le tout pour la somme de 972,69\$, taxes incluses.

## **GESTION DE PERSONNEL**

### **Politique d'embauche**

Le maire propose qu'on mette en place une politique d'embauche pour les employés de la Ville et qu'une échelle salariale pour les cadres soit mise en place. Caroline Lalonde s'engage à travailler au développement d'une politique d'embauche et de contrats de travail pour les cadres et de tenir le conseil au courant de l'évolution de la rédaction de ces documents.

### **Chargé de projet**

Il a été décidé de reporter à la séance régulière du 4 juin 2013 la décision relativement au poste de Chargé de projet/communication/loisir.

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

### **Invitation au Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec et Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle**

Il est entendu que compte tenu de la charge de travail actuelle à l'Hôtel de ville, nous ne participerons pas au Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec.

### **239-2013 – Demande pour la tenue de la Fête nationale des Québécois qui se tiendra le 23 juin 2013**

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par monsieur Michel Plourde et adopté à l'unanimité de faire droit à la demande d'aide financière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Danville pour l'organisation de la Fête nationale des Québécois qui se tiendra le 23 juin 2013 et de verser à cet organisme la somme de 1000\$.

### **240-2013 - Corporation de l'Étang Burbank – La Fête des Oiseaux migrants de Danville**

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité de faire droit à la demande d'aide financière de la Corporation de l'Étang Burbank pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de la fête des oiseaux migrants de Danville qui se tiendra le 12, 13 et 14 octobre 2013 et de

verser à cet organisme la somme de 500\$ afin d'obtenir le plan de commandite « Plume d'or ».

**241-2013 – Souper de la Chambre de commerce du 19 juin 2013 (discussion dépense 50 millions)**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Bertrand Laroche et adopté à l'unanimité que monsieur Jacques Hémond, maire et madame Caroline Lalonde, directrice-générale, secrétaire-trésorière, participent au souper organisé par la chambre de commerce le 19 juin 2013 relativement aux modalités de dépenses du fonds de diversification économique et que les frais relatifs à cette participation soient acquittés par la Ville.

**LOISIRS ET CULTURE**

**242-2013 – Demande d'utilisation du parc par le marché public Mante du Carré**

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité de faire droit à la demande du 24 février 2013 du marché public la Mante du Carré relativement à l'utilisation du parc durant les heures du marché public les samedis de 10h à 14h, le tout conditionnellement au maintien d'une assurance responsabilité civile d'un montant de 2 millions dont copie a été fourni au Conseil.

**243-2013 - Tarification de l'OTJ, à revoir**

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par madame Lisette Fréchette et adopté à l'unanimité :

Que les frais d'inscription généraux à l'OTJ passent de 50\$ à 60\$ par année ;

Que les frais d'inscription pour personnes habitant à l'extérieur du territoire après avoir atteint le quota pour les locaux passent de 75\$ à 85\$ par année ;

Que le salaire des nouveaux animateurs soit fixé à 10,40\$/heure et que le salaire des anciens animateurs soit fixé à 10,65\$/heure ;

Que l'ensemble de la politique de l'OTJ pour l'année 2012 soit reconduite pour l'année 2013, à l'exception des modifications ci-dessus effectuées

**VARIA**

**Charte des distances pour déplacements des employés**

Caroline Lalonde doit développer une politique uniformisée de remboursement des frais de déplacement pour les employés réguliers de la Ville et pour les élus et doit soumettre le tout au Conseil dès que possible pour approbation. Dossier reporté à une date indéterminée.

**Érik Dupuis - Panier et lettre de félicitation pour son nouveau commerce**

Monsieur Jacques Hémond, maire, a fait préparer un panier au nom de la Ville de Danville pour féliciter monsieur Dupuis de son passage à l'œil du dragon et pour souligner la visibilité que cela amène sur la Ville.

### **Suivi concernant la lettre à envoyer au MTQ concernant les travaux sur le pont Craig**

Rédaction débuté par madame Caroline Lalonde et monsieur Mathieu Charland. Une lettre sera soumise pour approbation au Conseil lors de la prochaine séance le 4 juin 2013.

### **Suivi Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.**

Caroline Lalonde doit mettre la main sur l'offre de service transmise en septembre 2012 par Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. et faire le suivi sur le coût des services juridiques et s'il y a un 500\$ qui a été dépensé dans la dernière année à cette fin.

### **PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC**

Aucune question du public.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**244-2013** – Il est proposé à 23h15 par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par M. Bernard Laroche, que la présente séance soit levée.

X \_\_\_\_\_  
M. Jacques Hémond, maire

X \_\_\_\_\_  
Mme. Caroline Lalonde, directrice-générale  
et secrétaire-trésorière-greffière

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.